



PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Mans, le 11 août 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VIGILANCE ORANGE CANICULE : UN NOUVEL ÉPISODE DE CHALEUR INTENSE EN SARTHE

Météo-France a placé le département de la Sarthe en vigilance orange « canicule » ce mardi 11 août 2026, à compter de 12h00.

Des températures maximales comprises entre 38 et 40 °C sont attendues ce jeudi sur l'ensemble du département, avec des températures nocturnes soutenues ne descendant pas sous le seuil des 20 °C.

Le Centre opérationnel départemental, cellule de crise de la préfecture, a été activé ce jour dès 15h00 et jusqu'au terme de l'événement. Les services de l'État, les collectivités territoriales, les forces de sécurité intérieure, les services de secours et les professionnels de santé sont pleinement mobilisés pour garantir la sécurité des Sarthois ainsi que la protection des populations les plus vulnérables.

Dans cet objectif, le préfet de la Sarthe prend de nouvelles mesures et rappelle les consignes en vigueur :

- Pendant la durée de l'épisode de chaleur intense (vigilance canicule Météo France de niveau jaune, orange et rouge) en cours dans le département de la Sarthe, les entreprises et collectivités sont autorisées, à titre dérogatoire, à effectuer des travaux du lundi au vendredi à partir de 05 h 00 et jusqu'à 22 h 00.
- Interdiction de circulation et de stationnement des véhicules motorisés en forêt, limitation des travaux à moteur de 00h00 à 12h00, interdiction absolue de fumer ou d'allumer du feu à moins de 200 mètres des bois et forêts, et interdiction, à toute heure du jour et de la nuit, des travaux utilisant des outils produisant de la chaleur ou des étincelles (chalumeau, meuleuse, soudure).

Le préfet de la Sarthe appelle l'ensemble des usagers à la plus grande vigilance et recommande :

- De boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- De maintenir son logement frais en fermant les fenêtres et volets la journée ;
- De se rafraîchir et de mouiller son corps plusieurs fois par jour ;
- D'éviter de sortir aux heures les plus chaudes et de limiter les efforts physiques ;
- De prendre régulièrement des nouvelles de ses proches, en particulier des personnes fragiles ou isolées ;
- D'inciter les personnes vulnérables à s'inscrire sur le registre nominatif de leur mairie (CCAS) ;
- De composer le 15 (SAMU), le 18 (Sapeurs-Pompiers) ou le 112 en cas de malaise ou d'urgence.

Retrouvez l'évolution de la situation en direct sur [Météo-France](#), sur le [site internet des services de l'État en Sarthe](#) et sur nos réseaux sociaux.

Préfecture de la Sarthe

**Bureau de la Représentation de l'État et de la
Communication Interministérielle (BRECI)**

Place Aristide Briand
72 041 Le Mans Cedex 9
02.85.32.72.56

pref-communication@sarthe.gouv.fr

